

*Marine marchande du Canada—Loi*

Je peux vous dire, monsieur le Président, que les Canadiens sont maintenant bien tranquilles. Ils sont revenus de leur euphorie de l'été de 1984. Ils ne suivent plus le mouvement.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme Votre Honneur se le rappelle sûrement, au moment de la présentation des projets de loi au cours de la période réservée aux affaires courantes, nous devions passer à la première lecture d'un projet de loi tendant à modifier la Loi sur les brevets. À ce moment-là, les services du greffier ont signalé que la recommandation royale n'avait pas encore été reçue. Dans les circonstances, je demande, étant donné vos observations à ce moment-là, de revenir à la présentation des projets de loi, afin que la Chambre puisse être saisie de cette mesure.

Du côté du gouvernement, nous avons respecté entièrement toutes les exigences permettant la présentation de ce projet de loi.

**M. le Président:** Le député sait fort bien que cette procédure n'est possible qu'avec le consentement unanime. Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) demande donc le consentement unanime pour revenir à la présentation des projets de loi.

J'ai fait enquête sur cette question, car elle me concerne. Je crois devoir préciser à la Chambre que la recommandation royale est partie d'ici à 9 h 15 aujourd'hui. Elle a été signée par Son Excellence à environ 11 heures ce matin. Par la suite, à la suite d'une série d'erreurs administratives et notamment à cause des erreurs commises par mes services, elle n'a pu arriver ici à temps, et je dois admettre que j'ignore au juste encore les raisons exactes. Je le précise à la Chambre, car je crois qu'elle a le droit de le savoir.

Je saisis donc la Chambre de la requête de l'honorable président du Conseil privé en signalant que selon la présidence, il convient d'accorder ce consentement unanime, comme c'est normalement le cas dans d'autres circonstances. Ainsi, je demande le consentement unanime pour revenir à la présentation des projets de loi.

**M. Deans:** Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude de faire obstacle au gouvernement lorsqu'il veut exercer son droit de faire adopter des mesures législatives et je ne le ferais pas aujourd'hui non plus s'il était possible que la mesure à l'étude soit adoptée sans délai. Cependant, la Chambre s'ajournera dans cinq minutes au maximum et le projet de loi restera donc en suspens.

Nous savons qu'il pourra être remis en délibération en septembre et qu'il sera rendu exactement au même point que maintenant. Les membres de mon caucus m'ont demandé d'empêcher qu'il y ait consentement unanime.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, il me semble que le gouvernement avait tout le temps d'accorder ses violons pour garantir que la recommandation royale était rédigée de la façon appropriée pour que le projet de loi puisse être présenté.

**M. Benjamin:** Les libéraux ont fait la même chose à plusieurs reprises.

**M. Hnatyshyn:** C'est injuste, Herb.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Comme cela ne s'est pas fait, sur la recommandation de mon caucus, je refuse donc mon consentement pour que nous revenions à la présentation des projets de loi.

**M. Hnatyshyn:** Je vous croyais plus généreux, Herb. C'est en-dessous de tout et vous le savez.

**M. le Président:** Comme il n'y a pas consentement unanime, nous reprenons le débat.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET AUTRES LOIS CONNEXES

## MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe):** Monsieur le Président, j'aimerais conclure mon intervention sur l'article 4 du projet de loi C-75.

**M. Nunziata:** Pas encore.

**M. Tobin:** Simplement pour aujourd'hui. Je poursuivrai en septembre. Je tiens à souligner que la recommandation royale n'est pas arrivée à temps pour le projet de loi qui augmenterait le coût des médicaments pour nos personnes âgées. C'est un acte de Dieu.

**Des voix:** Bravo!

**M. Tobin:** Dieu intervient parfois en faveur du peuple du Canada. Dieu soit loué.

[Français]

**Mme Mailly:** Je fais un rappel au Règlement, monsieur le Président. Je croyais que le projet de loi à l'étude était le projet de loi C-75 qui a trait . . . et je viens d'entendre mon collègue parler de produits pharmaceutiques. Je me pose des questions sur la pertinence de son discours. S'il n'a plus rien à dire, monsieur le Président, il pourrait s'asseoir.